

Relevé de décisions de la séance de conseil municipal du mardi 17 décembre 2019 à 19 heures

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Louis BELLY, Claudine BOLLIET, Laurence CORNUT, Marie-Rose DLOUHY, Robert LEGRAND, Sylvie MOULARD, Patrick MILLION-BRODAZ, Martine MILLION-BRODAZ, Jérôme PUTHON, Jean –Marc WATIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Christian CHAPEAU (1), **rendu à la commission déchets de la CCY, donne sa procuration jusqu'à son retour à Jérôme PUTHON**, Michel DULLIN (2) qui donne sa procuration à René PADERNOZ, François MOIROUD (3) donne sa procuration à Patrick MILLION -BRODAZ.

Membres excusés : Gwénaëlle FALAISE (4), Elsa ECHANTILLAC (5)

Membres absents non excusés : Philippe GACHE (6), Valérie ALMAIDA (7), André BENET (8) Catherine DESMOUGINS (9) Jocelyne PROVENT (10)

Membres en exercice : 21 **Quorum** : 11 **Présents** : **11 + 3 procurations**

Secrétaire de séance : **Jean-Marc WATIER**

👉 Approbation du relevé de décisions de la séance du 15 octobre 2019 :

Pour : 11+3 =14

Contre : 0

Abstention : 0

I DELIBERATIONS :

1/ Changement de grade

Sur présentation du dossier par le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré l'autorise à signer l'avancement de GRADE d'un agent en position d'agent de maîtrise, pour devenir agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} janvier 2020

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention :0

2/ Travaux réhabilitation de la cure :

Le maire rappelle la délibération du 12.12.2017 selon laquelle il avait été décidé de confier à Bâti concept une étude préalable aux travaux de restructuration du presbytère, moyennant un coût de 3600 euros TTC, réparti pour moitié entre le diocèse et la commune.

En vue de dérouler la procédure, il convient de lancer une consultation pour désigner le maître d'œuvre qui sera en charge de la conduite de ces travaux dont la commune sera le maître d'ouvrage. Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Autorise le maire à lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du presbytère et à déposer la demande de subvention inhérente dès que le chiffrage prévisionnel du coût des travaux sera connu

Pour : 11+ 3

Contre : 0

Abstention :0

3/ Vote du quart des crédits – investissements 2020

le maire rappelle qu'il convient, à l'instar des autres fins d'années d'ouvrir des crédits en vue de pouvoir payer des factures d'investissement avant même le vote du prochain budget en 2020. Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Autorise l'ouverture du quart des crédits dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, afin que le maire puisse engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 dans l'attente du vote du BP 2020.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention :0

4/ Cession d'une parcelle de terrain

Le maire rappelle que par délibération du 17 avril 2018, il avait été décidé de vendre à la SAFER, en vue d'une rétrocession à Terre de Liens, une parcelle de 32 m², cadastrée B 429 au prix de 20€ du M² soit pour le montant de 640 euros (en plus d'une cession de parcelles situées dans le marais de Lagneux, objet de la délibération du 11.09.2018). Cependant, la SAFER ayant prévu de céder ces parcelles à un autre acquéreur que Terre de Liens, le conseil municipal avait adopté une délibération le 25.07.2019, annulant la cession à la SAFER de toutes les parcelles situées dans le marais. Reste en suspens la cession de la parcelle au Haut-Somont qui attend une régularisation.

Compte tenu de sa surface, le maire propose d'ANNULER la délibération du 25.07.2019, entérinant la cession de la dite parcelle au profit de la SAFER qui devait elle-même la recéder à terre de Liens avec l'ensemble des parcelles du marais et de céder directement à TERRE de LIENS au prix de 640 euros, la parcelle cadastrée B 429 pour 32 m2

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
VALIDE les propositions du maire, ANNULE la délibération du 17.04.2018 en vue de céder directement à Terre de Liens la parcelle cadastrée B 429 au prix de 640 euros (estimation de France Domaine)

AUTORISE le maire à signer l'acte à intervenir chez le notaire.

Pour : 10+3

contre :0

Abstention :1 Laurence Cornut

5/ Validation du périmètre arrêté pour le SPR (Site Patrimonial Remarquable)

Le 10 octobre 2017, le conseil municipal avait adopté une délibération entérinant la constitution de la commission créée pour la mise en œuvre d'un SPR ainsi que la validation d'un périmètre provisoire.

Il convient d'arrêter définitivement le périmètre du SPR, en vue d'une présentation du projet de Site Patrimonial Remarquable auprès de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Valide le périmètre du SPR et le périmètre délimité des abords figurant sur le plan de délimitation qui sera joint au dossier et détaillé dans le document "proposition de périmètre et de documents de gestion " de décembre 2019 rédigé par l'architecte du patrimoine Elsa Martin, en charge de la mission SPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Valide également les modalités de gestion du SPR, à savoir un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) argumenté dans le document ci-référencé.

AUTORISE le maire à signer tous documents utiles

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention :0

6/ Statuts des salles de réunion pour la période des élections

Le maire rappelle qu'en vue des prochaines élections, il convient de définir le mode d'utilisation des salles municipales qui pourront être réservées par les potentiels candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE qu'à l'instar des autres élections passées,

La gratuité pour l'utilisation des salles municipales, sur réservation des candidats aux prochaines élections, sera maintenue.

En revanche, les partis politiques qui seraient amenés à réserver les dites salles, pour des réunions d'ordre purement politique, devront s'acquitter des tarifs en vigueur pour la salle polyvalente. S'agissant des salles de la mairie, aucun tarif n'ayant encore été fixé, il conviendra d'en débattre au moment opportun lors d'un prochain conseil municipal

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

7/ Modification des jours d'ouverture du secrétariat

En vue de permettre aux agents du service de l'accueil de la mairie de pouvoir apurer, une fois par semaine, l'ensemble des dossiers courants dans des conditions optimales et de pouvoir procéder aux opérations d'archivage, le maire propose de fermer le secrétariat une demi-journée par semaine, le lundi après-midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE cette proposition à titre expérimentale à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'aux prochaines élections municipales.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

8/ Petites Cités de caractère

Le maire remercie l'assemblée d'avoir accepté de traiter la délibération en objet qui n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour originel. Il rappelle que la commune de Yenne, pour l'ensemble de ses caractéristiques coche toutes les cases pour prétendre au Label « Petites Cités de Caractère ». Cependant, afin de pouvoir déposer le dossier inhérent à l'obtention du label, il convient de constituer un diagnostic qui sera la pièce maîtresse de celui-ci. Ainsi le maire propose de confier à Elsa MARTIN-H, architecte du patrimoine, la réalisation du diagnostic envisagé pour un montant de: **2 820.00€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Autorise le maire à passer la commande du diagnostic énoncé et
AUTORISE le maire à signer tous documents utiles à la constitution
du dossier de candidature au label « Petites Cités de Caractère »

Christian CHAPEAU ayant rejoint la séance tenante, retrouve son
droit à voter, annulant dès lors sa procuration à Jérôme PUTHON

Pour : 12 +2 Contre : 0 Abstention :-1 François Moiroud

II Questions diverses

Sont évoquées les modalités mises en œuvre pour retrouver des surfaces à utiliser dans le groupe scolaire en vue d'installer les salles de siestes des enfants de l'école maternelle au 1^{er} étage du bâtiment et ainsi libérer des surfaces utiles à la création du service unique lors de la pause méridienne.

Est également évoqué l'avancement de la révision du Plu et notamment la tenue des permanences du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique désormais terminée depuis vendredi 13 décembre 2019.

Dates à retenir: Vendredi 20 décembre à 8h00, poursuite de proposition de réponse à apporter aux Personnes Publiques Associes avec le bureau d'études et tous les membres de la commission pouvant être présents (toutes ces propositions de réponse seront revues par la commission urbanisme et PLU début janvier). Rapport du Commissaire Enquêteur attendu avant fin janvier 2020.

Date du prochain conseil : mardi 21 janvier 2020

Date des vœux : vendredi 24 janvier 2020

Le maire,
R. PADERNOZ